



Puis-je poursuivre le vendeur pour vice caché ?

Par **laurent**, le **15/03/2012** à **16:28**

Bonjour, j'ai échangé le 26 février 2012 une moto contre un quad. Nous sommes partis sur un échange sur la base de 2000€. Je me suis rendu compte, après avoir emmené le quad chez un garagiste que le moteur est prêt à lâcher. Il me fait deux devis de réparation, un de 700€ (dans le meilleur des cas) l'autre de 1300€. De plus le vendeur m'a dit que son quad était de 2003, hors le quad est de 1994. Je veux le poursuivre pour vice caché ... qu'en pensez-vous ?
merci

Par **luccho**, le **02/06/2012** à **20:20**

Bonjour Lucianor j'ai acheté une voiture qui a un problème de clim plutôt le vendeur m'a dit qu'il manquait que du gaz donc à mes frais j'ai été mettre du gaz ; malgré je me rend compte que la voiture ne clim toujours pas et ça se déclenche. Du coup toujours à mes frais j'ai été faire le diagnostic, verdict le compresseur est mort. et maintenant le vendeur s'en décharge il a un garage ce monsieur et ne m'a pas fourni de garantie. que puis-je faire pour poursuivre cet arnaqueur ?
merci

Par **luccho**, le **02/06/2012** à **20:22**

je rajoute que j'ai la voiture depuis 8 jours est-ce trop tard que je me retracte il a déjà touché mon chèque